Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Palais de la Bourse, CS 51474, 33064 BORDEAUX CEDEX
09:00 – 12:00, 13:00 – 16:00
Téléphone : 05 56 01 81 70
www.greffe-tc-bordeaux.fr - Courriel : rcs@greffe-tc-bordeaux.fr

État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **CENTRAL DO BRASIL**
Adresse requise : **6 Rue du Port 33800 Bordeaux**
N° d'identification : 930 350 715
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement

A la demande de : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

Article R. 521-2, 4° du code de commerce

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Délivré le : 13/02/2026 à 09:59:19
Etat du chef de : CENTRAL DO BRASIL, 6 Rue du Port 33800 Bordeaux
Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX - GIRONDE

N° d'inscription du greffe : n°2024NFO01013 prise le 09/09/2024 N° d'inscription national : n°33022024FC01013 Date de péremption : 11/09/2034		Montant garanti
Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :	CENTRAL DO BRASIL	201 000,00 Euros
Adresse :	6 Rue du Port 33800 Bordeaux	
Au profit de :	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE POITOU CHARENTES, 1 Parvis Corto Maltese 33000 Bordeaux	
Nature du fonds :	Commercial	
Acte :		
Type de l'acte :	Acte sous seing privé	
En date du :	03/09/2024	
Désignation du bien :	Un fonds de commerce de restaurant, bar, plats à emporter, et toutes activités pouvant s'y rapporter comprenant l'ensemble des éléments mentionnés sur le bordereau d'inscription	
Siège du fonds grevé :	6 Rue du Port 33800 Bordeaux	
Intérêt :	4,05 %	
Date d'exigibilité :	05/09/2032	

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce

Article R. 521-2, 5° du code de commerce

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français

Article R. 521-2, 6° du code de commerce

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français

Article R. 521-2, 7° du code de commerce

Se rapprocher du greffe pour les saisies des navires

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau

Article R. 521-2, 8° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Délivré le : 13/02/2026 à 09:59:19
Etat du chef de : CENTRAL DO BRASIL, 6 Rue du Port 33800 Bordeaux
Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX - GIRONDE -

Hypothèques fluviales

Article R. 521-2, 9° du code de commerce

Néant

Actes de saisies de bateaux

Article R. 521-2, 10° du code de commerce

Néant

Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal

Article R. 521-2, 11° du code de commerce

Néant

Contrats de location et clauses de réserve de propriété

Article R. 521-2, 12° du code de commerce

Néant

Privilège du Trésor

Article R. 521-2, 13° du code de commerce

Néant

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires

Article R. 521-2, 14° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Délivré le : 13/02/2026 à 09:59:19
Etat du chef de : CENTRAL DO BRASIL, 6 Rue du Port 33800 Bordeaux
Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX · GIRONDE ·

Warrants agricoles

Article R. 521-2, 15° du code de commerce

Avertissement :
Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière

Article R. 521-2, 16° du code de commerce

Néant

Saisies pénales de fonds de commerce

Article R. 521-2, 17° du code de commerce

Néant

Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement

Article R. 521-2, 18° du code de commerce

Néant

Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)
Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution

Avertissement :
L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Délivré le : 13/02/2026 à 09:59:19
Etat du chef de : CENTRAL DO BRASIL, 6 Rue du Port 33800 Bordeaux
Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX - GIRONDE -

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire

Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce

Néant

Protêts et certificats de non-paiement

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)

Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitions à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Délivré le : 13/02/2026 à 09:59:19
Etat du chef de : CENTRAL DO BRASIL, 6 Rue du Port 33800 Bordeaux
Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX - GIRONDE -